

Les Scic et les collectivités franciliennes

> *Points de RepèreESS*



Ce document constitue une reprise spécifique à l'Ile-de-France du 3ème *Points de RepèreESS* du RTES «SCIC et collectivités». Il fait suite à la rencontre organisée dans le cadre du Club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France le 13 juin 2019 sur les SCIC comme outil de développement local.

Le Club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France a été lancé à l'occasion du Salon des Maires d'Ile-de-France le 18 avril 2019, par la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) en Ile-de-France, l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF) et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) et parrainé par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Ce Club organise des rencontres trimestrielles pour les collectivités franciliennes autour des enjeux de l'ESS.

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, encourage le développement des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Elle permet aux collectivités d'intervenir jusqu'à 50% au capital des Scic (contre 20% précédemment).

- Quels intérêts pour une collectivité d'accompagner la création de Scic ?
- Quelles formes peut prendre le soutien d'une collectivité à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ?
- Quelles sont les questions à se poser pour une collectivité avant d'entrer au capital d'une Scic ?



En partenariat avec



octobre 2019

1 Une Scic c'est quoi ?

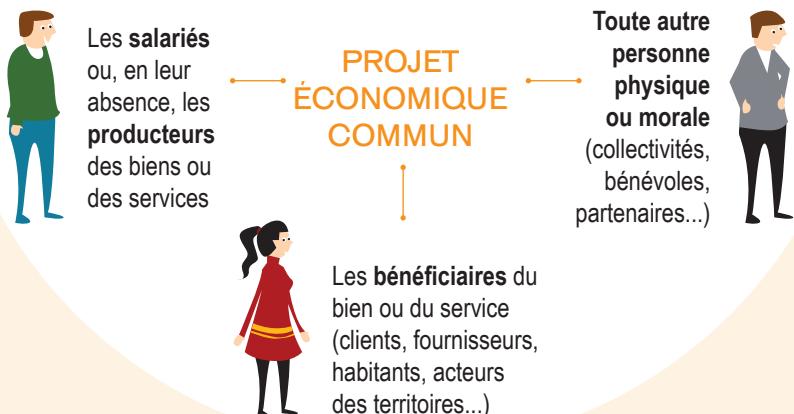
Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) sont des sociétés anonymes (SA), des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, titre II ter de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947

Forme de société récente (février 2002), la Scic se caractérise par :

- ▶ **L'égalité d'ambition** entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêt collectif,
- ▶ **Le multisociétariat** : la Scic permet d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples dont des collectivités publiques,
- ▶ **Son mode d'organisation** qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix.

3 types d'associés obligatoires



2 Les Scic : entreprendre au cœur des territoires

Au 31 décembre 2018, 868 Scic en activité sont recensées en France, dont une centaine en Ile-de-France, ce qui représente environ 2300 emplois, en progression de 15% par an. Et depuis 2015, elles sont près de 130 à se créer chaque année. Une évolution significative qui répond à des besoins et enjeux des acteurs comme des territoires.

▶ La notion d'intérêt collectif

La Scic présente un intérêt collectif par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services de qualité et la plus ajustée possible par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... Des pratiques qui l'inscrivent pleinement dans les enjeux du territoire sur lequel elle intervient.

Expérience

La ville de Clichy-sous-Bois cherche à favoriser l'accès à la santé sur son territoire. Des professionnels de santé interdisciplinaires cherchent des conditions d'exercice favorables. Après un diagnostic partagé, les deux parties s'associent dans la gestion d'un équipement permettant le maintien et le développement d'une offre de soins de proximité et accessible aux habitants. En 2014 naît la Scic Med Clichy qui administre la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois.

▶ Une diversité des parties prenantes

S'appuyant sur une gouvernance collective, le statut de Scic permet de construire une production économique et sociale différente et de mettre en synergie de nombreux acteurs, qui ne sont pas habituellement associés à ce type de projets territoriaux. Collectivités, entreprises, usagers, producteurs, salariés... Tous se retrouvent autour d'un projet économique commun de territoire.

Expérience

Au sein de la SCIC Coop Bio Île-de-France, exploitants agricoles, acteurs de la transformation, et collectivités territoriales se retrouvent afin d'assurer le changement d'échelle de l'agriculture biologique francilienne par l'approvisionnement en bio local des cantines.

▶ Un "tiers de confiance"

Basé sur une coopération entre acteurs publics et privés, le statut de Scic permet d'associer efficacité économique et objectif social. Le rôle joué par la Scic peut en effet répondre aux besoins des différents partenaires : clients, investisseurs, producteurs, fournisseurs, habitants et collectivités locales.

▶ Un atout pour la pérennité

La Scic permet d'organiser une dynamique pérenne de développement local. Une organisation en catégories d'associés dans chaque Scic (collectivités, entreprises, bénéficiaires, salariés...) permet de mettre en place une gouvernance stable et sur la durée.

Les Scic versent par ailleurs au moins 57,5% de leurs excédents annuels à une réserve dite "impartageable", qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité, assurant pérennité de la structure et patrimoine collectif durable.

Il y a aussi la possibilité de limiter la lucrativité de la structure en intégrant dans les statuts l'impossibilité de rémunération des parts sociales.

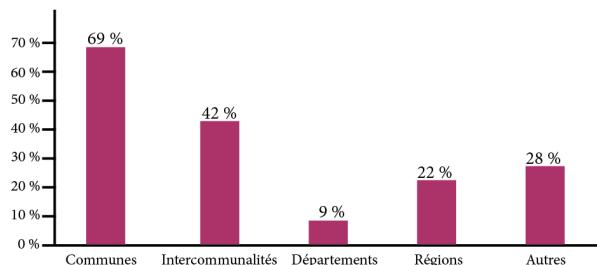
3

Les liens entre Scic et collectivités

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une Scic (contre 20% auparavant).

Une collectivité peut jouer différents rôles dans l'incubation, la création et le développement des Scic : sensibilisation des habitants et acteurs, construction d'un éco-système favorable à l'émergence de ce type de projet coopératif, utilisation des services proposés par la Scic, subventionnement, entrée au capital...

33% des Scic comptent au moins une collectivité au capital (chiffre 2016)



Les types de collectivités associées aux Scic

Exemples de formes de soutien à une Scic

• Entrée au capital :

Les risques financiers pris par la collectivité sont limités à la hauteur du capital qu'elle a investi.

• Sensibilisation des acteurs du territoire, en organisant par exemple des rencontres, formations,...

• Construction d'un écosystème favorable à l'émergence de projets coopératifs et à la transformation d'associations en SCIC.

• Subvention :

En respectant les règles relatives aux aides d'Etat et la loi NOTRe, les collectivités territoriales peuvent attribuer des subventions aux Scic, y compris à celles auxquelles elles sont associées. Dans ce cas, l'élu mandaté pour représenter la collectivité dans la Scic ne siégera pas à la commission d'attribution de ces aides.

• Utilisation des services proposés par la Scic :

Comme pour toute autre entreprise, une collectivité peut ainsi attribuer un marché public à une Scic, y compris une Scic à laquelle elle est associée, à la condition que l'élu mandaté pour la représenter au sein de la société coopérative ne siège pas dans la commission d'attribution dudit marché.

• Mandatement SIEG et délégation de service public.



De l'intérêt général des Scic

► L'aide à la structuration de filières

Expérience

Réunissant l'ensemble des acteurs qui œuvrent au développement de l'agriculture bio en Ile-de-France, la Scic Coop Bio Ile-de-France crée les conditions propices à la structuration d'une filière de l'agriculture biologique.

► Un changement de posture

Associée à la Scic, la collectivité, via son élu mandaté, change de posture. Culture du dialogue, diversité des rôles, retours de terrain... Elle entre dans une autre forme de relation aux acteurs et au territoire, et appréhende différemment l'organisation et le développement économique local.

Expérience

La Ville de Malakoff est entrée au capital de la SCIC Casaco à hauteur de 40%. Cette participation fait évoluer la posture des collectivités passant de "simples" financeurs à celle de parties prenantes. Le statut de Scic permet d'impliquer les collectivités dans la gouvernance tout en conservant avec elles des relations financières plus classiques par des subventions ou des prestations. Chaque partie prenante a ou peut ainsi avoir une double qualité : salarié-associé, fournisseur-associé, et financeur-associé.

► Un rôle de régulateur et de garant

La spécificité des projets sous forme de Scic réside dans l'intérêt général et collectif. Le rôle de l'élu est de veiller à cet intérêt général au sein des instances de gouvernance de la société coopérative. D'autre part, la participation d'une collectivité peut renforcer la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Quelques points d'attention

Un lien avec les compétences de la collectivité

La collectivité peut intervenir dans une Scic au titre de ses **compétences obligatoires**, ou de ses compétences dites volontaristes. Toutes les collectivités, y compris les départements, peuvent participer au capital de SCIC.

Nécessité d'une étude économique préalable

Comme lorsqu'elle devient membre d'une association, d'un Groupement d'Intérêt Public ou d'un Société d'Économie Mixte, il est important que la collectivité **étudie avec attention les risques économiques, sociaux et financiers**, en amont de la délibération. Cette étude préalable permettra de présenter une analyse financière et économique transparente dans la délibération.

La désignation des représentants de la collectivité

Le représentant de la collectivité est désigné, en son sein, par l'assemblée délibérante concernée et est donc choisi parmi ses élus.

La gestion de fait, la prise illégale d'intérêts ou le délit de favoritisme ne peuvent être invoqués si les procédures ont été appliquées avec rigueur et clarté.

Les Scic citées dans ces Points de RepèrESS

La Scic Casaco (92)

Espace de travail coopératif pour les travailleurs indépendants et les TPE qui existe depuis 2014 à Malakoff. Cette SCIC réunissant 64 sociétaires et 130 adhérents est un lieu de coopération, de dynamisme économique mais aussi de convivialité. Fin 2018, Casaco démarre un nouveau tiers-lieu à Malakoff, "la Tréso", dédié aux créations artisanales, numériques et culinaires.

► Le rôle des collectivités

- La Ville de Malakoff est propriétaire du lieu et est entrée au capital de la SCIC à hauteur de 40%. La Tréso est installée dans l'ancienne trésorerie de la Ville.
- Casaco est lauréat de l'appel à projets ESS du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en 2014.

Informations : www.casaco.fr

La Scic Med Clichy

La Scic MED CLICHY administre la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois. Elle fournit aux professionnels de santé des prestations de services et logistiques leur permettant d'exercer au quotidien dans de bonnes conditions, notamment mise à disposition de locaux, prise de rendez-vous, accueil des patients, service informatique....

► Les rôles des collectivités

- La ville loue à la Scic, et à coût raisonnable, le lieu abritant la Maison de Santé,
- Aidés par des Fonds européens, la ville de Clichy et la Région ont financé la réhabilitation des espaces pour un coût total de 3 millions d'euros,
- La commune est sociétaire de la Scic.

Informations : contact@Scicmedclichy.com

La Scic Coop Bio Île-de-France

Regroupant une trentaine d'exploitants agricoles, plusieurs acteurs de la transformation et de la distribution et des collectivités, la SCIC «Coop Bio Ile-de-France» a pour objectif de favoriser un changement d'échelle de l'agriculture biologique francilienne par l'approvisionnement des cantines d'établissements scolaires.

► Le rôle des collectivités

- Plusieurs collectivités sociétaires : Conseils départementaux du Val de Marne, d'Essone, de Seine Saint-Denis et arrondissements de la ville de Paris, ...
- Le Val de Marne a soutenu l'installation d'outils de surgélation en 2016 via une subvention de 25 000 euros.

Informations : www.lacooperativebiodiledefrance.fr

La Scic Le Relais à Pantin (93)

Restaurant-traiteur d'insertion implanté à Pantin depuis 1992, transformé en SCIC en 2014, le Relais emploie une trentaine de salariés dont la moitié en insertion. Elle est couplée à un organisme de formation aux métiers de la cuisine et du service, qui a permis de former 5 000 personnes et d'en salarier 1000.

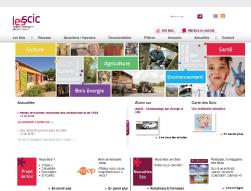
► Le rôle des collectivités

- Le Conseil départemental de Seine Saint-Denis, l'EPT Est Ensemble et la ville de Pantin sont sociétaires de la SCIC.
- Prestataire de marchés publics avec la ville de Pantin (prestation de traiteur pour de nombreux événements) et la ville de Montreuil.

Informations : www.lerelaisrestauration.com

Pour aller plus loin

Le site des Scic : www.les-Scic.coop



- > Les Scic en questions/réponses
- > 40 fiches de présentation des Scic
- > Formulaire contact...

Tout porteur de projet de Scic peut s'adresser à l'une des 13 Unions régionales (carte sur le site des Scic).

Le site du RTEs : www.rtes.fr



- > Des conférences en ligne sur les Scic et retours d'expériences
- > Des exemples de délibération mandatant des Scic, des tableaux financiers, convention d'application des obligations d'intérêt général... (Espace adhérent)

Le RTEs vous accompagne

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTEs) réunit aujourd'hui plus de 130 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Créateur de liens, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS. **Lieu ressource**, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens. **Force de proposition**, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Pour rejoindre le réseau, rendez-vous sur www.rtes.fr